

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°1/2021/DRAGSI**  
**Réservé aux PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux**

Le **06 Mai à 11 heures**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 3<sup>ème</sup> étage, département de l'Énergie et des Mines, Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet gardiennage et surveillance des locaux administratifs des services extérieurs du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement (Département de l'Énergie et des Mines).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Service des Marchés à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Département de l'Énergie et des Mines, Agdal-Rabat.

Il peut être également téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante Mille Dirhams (50.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux millions quatre cent soixante-trois mille neuf cent douze Dirhams TTC (2 463 912.00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du Service des Marchés, Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 2<sup>ème</sup> étage Département de l'Énergie et des Mines, Agdal-Rabat
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Service des Marchés à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Service des Marchés, Bâtiment B, 2<sup>ème</sup> étage Département de l'Énergie et des Mines, Agdal-Rabat
- soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **8** du règlement de Consultation.